



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 58082

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les vives inquiétudes des auxiliaires de puériculture diplômés d'État au sujet de la reconnaissance de leur profession. L'auxiliaire de puériculture est une profession paramédicale née en 1947 qui est basée sur la prise en charge et le bien-être de l'enfant, de son accompagnement ainsi que celui de sa famille. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion et exerce aussi bien en milieu hospitalier, extra hospitalier que dans le milieu de la petite enfance. Aujourd'hui, l'Association nationale des auxiliaires de puériculture (l'ANAP) s'interroge sur le projet de délivrance du diplôme par le ministère de l'éducation nationale alors qu'il est actuellement délivré par le ministère de la santé. Cette annonce amplifie les inquiétudes des professionnels, déjà fortement éprouvés par les modifications apportées à leur métier. En effet, disparaissant des services de néonatalogie et de maternité, ils sont de plus en plus affectés aux services d'adultes et de personnes âgées et ne semblent plus avoir leur place dans les services de protection maternelle et infantile (PMI). Aussi, elle souhaite connaître les dispositions qu'elle entend prendre pour assurer une meilleure reconnaissance aux professionnels de la petite enfance.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58082

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8455

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)